



FORMATION **EXPERTE**

MAÎTRISER LES MESURES D'ISOLEMENT ET DE CONTENTION EN
PSYCHIATRIE

EXPERTS INTERVENANTS :

Alain BISSONNIER, juriste en droit de la santé

Expert membre du réseau Phosphoria



Boulogne-Billancourt (92)
4 et 5 mai 2027

MAÎTRISER LES MESURES D'ISOLEMENT ET DE CONTENTION EN PSYCHIATRIE



2 jours



1 205 € TTC



04-05/05/2027 - Boulogne-Billancourt (92)



Disponible en INTRA

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique et éthique : comprendre et appliquer les nouvelles réglementations concernant les mesures d'isolement et de contention, garantissant le respect des textes légaux et la sécurité des patients
- Adopter les bonnes pratiques : développer et mettre en œuvre des règles de bonnes pratiques pour l'utilisation des mesures d'isolement et de contention, en priorisant des solutions alternatives
- Sécuriser les pratiques professionnelles : assurer la sécurité et l'efficacité des décisions de mise en isolement et de contention, en renforçant les conditions de mise en œuvre et de surveillance
- Collaborer efficacement : faciliter la communication et la coopération entre les différents professionnels impliqués dans la prise en charge des patients psychiatriques

PROGRAMME

I. CERNER LE CADRE JURIDIQUE ET ÉTHIQUE DES MESURES D'ISOLEMENT ET DE CONTENTION

- Appliquer le nouveau cadre légal et garantir la sécurité du patient
- Intégrer les normes et recommandations en vigueur
- Analyser les implications éthiques des mesures d'isolement et de contention
- Identifier les nouvelles responsabilités des professionnels de psychiatrie
- Ajuster les pratiques et procédures des établissements pour se conformer aux nouvelles exigences légales

II. ADOPTER DES RÈGLES DE BONNES PRATIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ISOLEMENT ET DE CONTENTION

- Prioriser la gestion des situations de violence et d'agressivité par des mesures d'anticipation et de désamorçage
- Sécuriser les décisions : garantir la légitimité et la sécurité des mesures d'isolement et de contention
- Renforcer la mise en œuvre et la surveillance : assurer des conditions optimales de mise en œuvre et de suivi
- Formaliser et harmoniser les pratiques : standardiser les pratiques professionnelles à travers des protocoles validés
- Atelier pratique : analyse de cas concrets et partage d'expériences

III. SÉCURISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- Disposer d'écrits formalisés : créer des documents cliniques et juridiques conformes aux exigences légales
- Optimiser la communication : définir des modalités de coopération efficaces entre les différents acteurs

IV. ÉVALUATION DE LA SESSION

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travail d'analyse et d'échange
- à partir des expériences des stagiaires et de l'expert-formateur
- Ateliers pratiques : Simulation de cas pratiques, analyse de cas concrets et débriefing collectif
- Séance de questions-réponses
- Évaluation pré-post formation

PROFIL DES INTERVENANTS

- Alain BISSONNIER, juriste en droit de la santé
- Expert membre du réseau Phosphoria

PUBLIC CONCERNÉ

- Psychiatres
- Cadres supérieurs et cadres de santé de psychiatrie
- Infirmier(e)s des services/pôles de psychiatrie
- Directeurs des soins
- Personnels d'accueil
- Directeurs d'établissement et attachés d'administration hospitalière
- Personnels en charge des soins psychiatriques au sein des ARS
- Personnel chargé de l'enregistrement des mesures de contrainte imposées aux patients

LES + PHOSPHORIA

- Formation complète et pratique : combinaison d'apports théoriques et d'exercices pratiques pour une meilleure assimilation des connaissances
- Experts qualifiés : intervenants spécialisés en droit de la santé et en pratique psychiatrique pour une formation riche et pertinente
- Études de cas : utilisation de cas réels pour illustrer les concepts et les rendre plus concrets
- Collaboration interprofessionnelle : favorise une meilleure coordination et communication entre les différents acteurs de la prise en charge des patients

BULLETIN D'INSCRIPTION

VALANT CONVENTION SIMPLIFIÉE DE LA FORMATION CONTINUE

Merci de bien vouloir retourner ce document complété à formation@phosphoria-formation.fr

Organisme de formation spécialisé du secteur sanitaire et médico-social
Déclaration d'activité n° 1192 08550 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)ODPC n°1502

Référence module : MOD_00996 Maîtriser les mesures d'isolement et de contention en psychiatrie

Tarif individuel :	▼ Choisir votre session : Durée : 2 jours - 14h de 9h00 à 17h00 ou 1 jour - 7h de 9h00 à 17h00
Notre offre exclusive : pour 2 participants à la même formation -10% pour 3 participants à la même formation -25%	☐ 04-05/05/2027 - Boulogne-Billancourt (92)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT 1

▼ Civilité	▼ Prénom :	▼ Nom :	▼ Besoin d'assistance si situation de handicap :
☐ Mme ☐ Mr ☐ Dr. ☐ Pr.			☐ Oui ☐ Non
► Fonction (Métier) :			
▼ N°RPPS	▼ Adresse e-mail (Obligatoire)	▼ Téléphone portable (Obligatoire)	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT 2

▼ Civilité	▼ Prénom :	▼ Nom :	▼ Besoin d'assistance si situation de handicap :
☐ Mme ☐ Mr ☐ Dr. ☐ Pr.			☐ Oui ☐ Non
► Fonction (Métier) :			
▼ N°RPPS	▼ Adresse e-mail (Obligatoire)	▼ Téléphone portable (Obligatoire)	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT 3

▼ Civilité	▼ Prénom :	▼ Nom :	▼ Besoin d'assistance si situation de handicap :
☐ Mme ☐ Mr ☐ Dr. ☐ Pr.			☐ Oui ☐ Non
► Fonction (Métier) :			
▼ N°RPPS	▼ Adresse e-mail (Obligatoire)	▼ Téléphone portable (Obligatoire)	

RENSEIGNEMENTS DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

☐ Cocher cette case si la personne en charge du dossier et le participant sont la même personne

► Civilité :	☐ Mme ☐ Mr ☐ Dr. ☐ Pr.	► Prénom :		► Nom :	
▼ Fonction (Métier) :		▼ Service ou Pôle d'appartenance :			
☐ Directeur des affaires médicales ☐ Directeurs des soins ☐ Dir/Resp de la formation continue		☐ Dir/Resp des ressources humaines ☐ Responsable administratif ☐ Autre :			
► Adresse e-mail (Obligatoire) :				► Téléphone (Obligatoire) :	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT

☐ Établissement		☐ Personne Physique	
► Raison Sociale :		► Numéro de SIRET :	
► Adresse (numéro, voie et complément) :			
► Code Postal :		► Ville :	

SERVICE FACTURATION

☐ Cocher si identique à l'adresse du service formation

► Prénom :	► Nom :	► E-mail :	► Téléphone :
▼ Frais d'inscription pris en charge par :		▼ Subrogation financière par :	
☐ L'Établissement ☐ Participant		☐ ANFH ☐ Autre OPCO ☐ Autre (préciser) :	
► Raison Sociale :		► Facturation sur Chorus Pro :	☐ Oui ☐ Non
► Adresse (numéro, voie et complément) :		► Si oui, N° d'engagement :	
► Code Postal :		► Ville :	► E-mail :

SIGNATURES ET CACHETS (Incluant les pages suivantes)

Fait à.....le	Fait à.....le
Le client	L'Entreprise Médicale

POURQUOI CHOISIR

PHOSPHORIA
par L'Entreprise Médicale

30 ans d'expertise & plus de 200 formations dédiées aux professionnels de santé

Phosphoria renouvelle chaque année son offre de plus de 200 modules dédiés à la transformation du secteur santé. Un savoir-faire construit aux côtés des établissements de santé, structures médico-sociales et collectivités locales.

Une expérience de formation éprouvée et mesurée

Avec 3 500 apprenants formés par an et un taux de satisfaction supérieur à 90 %, Phosphoria s'inscrit durablement comme un partenaire fiable et reconnu.

Des formations animées par des experts reconnus du terrain

Nos formations sont dispensées par plus de 180 formateurs actifs, professionnels médicaux et non médicaux (coach en management, experts en stratégie...), garantissant une expertise rigoureuse et immédiatement opérationnelle.

Une offre flexible pensée et adaptée aux contraintes des professionnels de santé

Nous proposons des formats inter et intra-établissement, sur-mesure et au catalogue, distanciel et présentiel, tous adaptés aux impératifs d'organisation et de continuité de service des établissements publics et privés.

Un ancrage renforcé par le groupe Eduform'Action

En intégrant un groupe accompagnant plus de 60 000 apprenants par an et fort de 5 domaines d'expertise en France métropolitaine et dans les territoires ultra-marins, Phosphoria bénéficie de ressources élargies et d'une solidité renforcée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONTACT

Si besoin d'une assistance en rapport avec une situation de handicap contactez-nous :

par téléphone : 01 47 24 07 99 - par mail : formation@phosphoria-formation.fr

PARTICIPATION

Les prix hors taxe par participant sont indiqués sur le programme de chaque formation inter-entreprise. Les formations intra-entreprise font l'objet d'un devis.

Ce prix non soumis à TVA comprend :

la participation à la session de formation, rafraîchissements, boissons chaudes et viennoiseries (présentiel). Les déjeuners sont à la charge des stagiaires.

INSCRIPTION

Dès réception du bulletin d'inscription pour un ou plusieurs participants valant convention simplifiée de la formation continue, une confirmation vous sera adressée. Une convocation et un plan d'accès vous seront adressés ultérieurement.

Notre offre exclusive à la commande :

pour 2 participants à la même formation -10%

pour 3 participants à la même formation -25%

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de facture. Celui-ci, en précisant toujours le numéro de facture, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque à l'ordre de l'Entreprise Médicale
ou
- par virement direct à l'ordre de : Société Générale, compte l'Entreprise Médicale – IBAN : FR76 3000 3033 9100 0200 2557 831 – BIC : SOGEFRPP

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance prévues engendrera des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

La signature du bulletin d'inscription vaut bon de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées ci-dessous.

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les frais suivants s'appliquent :

- Annulation entre 20 et 8 jours ouvrables avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 50 % du prix total.

- Annulation moins de 8 jours ouvrable avant le début d'une Formation Inter-Entreprise : 100 % du prix total.

Les frais d'annulation ne sont pas remboursables par les organismes financeurs.

Report par le client : Les demandes de report doivent être reçues au moins 4 semaines avant le début de la Formation. La nouvelle date doit être fixée dans l'année en cours, en accord avec L'ENTREPRISE MEDICALE.

Report par L'ENTREPRISE MEDICALE : En cas de force majeure, maladie ou indisponibilité d'un formateur, L'ENTREPRISE MEDICALE se réserve le droit de reporter la Formation et en informera le Client dès que possible.

Abandon ou absence : Tout abandon ou absence, même justifié, ne donne lieu à aucun remboursement ni réduction du coût de la Formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les présentes conditions définissent le cadre de collecte et de traitement des données personnelles par L'Entreprise Médicale lors de l'inscription aux formations. Les données requises sont essentielles à la gestion de l'inscription et à la communication relative aux formations.

L'utilisation des données se limite à ces fins, excluant toute cession à des tiers.

L'Entreprise Médicale garantit la confidentialité et la sécurité des données conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1976. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, exerçable par demande écrite.

Pour toutes questions relatives à votre inscription,

merci de contacter l'équipe Administration des ventes : formation@phosphoria-formation.fr

